

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en langue anglaise et 200 exemplaires en langue française de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

DONALD CAMERON,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Veniot, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Cameron, du comité permanent sur l'Administration du service civil, auquel a été déféré le Bill C-71, intitulé: «Loi concernant le service civil du Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Bill C-127, intitulé: «Loi concernant la célébration du centenaire de la Confédération au Canada», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Sullivan propose, appuyé par l'honorable sénatrice Irvine, que le Bill C-131, intitulé: «Loi favorisant la santé et la pratique du sport amateur», soit maintenant lu une deuxième fois.